

ÉTATS FINANCIERS
de la
FINANCIÈRE SISIP
pour l'exercice clos
LE 31 MARS 2020

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS

Au comité de vérification de

la Financière SISIP

Opinion

Nous avons vérifié les états financiers de la Financière SISIP, qui comprennent le bilan au 31 mars 2020, l'état des résultats d'exploitation, la variation des flux de trésorerie et l'état de l'évolution du surplus pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes accompagnant les états financiers, y compris le résumé des principales conventions comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Financière SISIP au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre vérification selon les normes de vérification généralement reconnues au Canada. Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section *Responsabilités du vérificateur à l'égard de la vérification des états financiers* de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Financière SISIP, conformément aux exigences déontologiques qui s'appliquent à notre vérification des états financiers au Canada, et nous avons rempli nos responsabilités déontologiques conformément à ces exigences. Nous croyons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour constituer le fondement de notre opinion.

Responsabilités de la direction et des personnes responsables de la gouvernance des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé, ainsi que des contrôles internes qu'elle estime nécessaires aux fins de la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, qu'elles soient attribuables à la fraude ou à l'erreur.

Dans la préparation des états financiers, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Financière SISIP à continuer ses activités, de divulguer, le cas échéant, les questions liées à la continuité et d'utiliser l'approche de continuité en matière de comptabilité, à moins que la direction n'ait l'intention de liquider la Financière SISIP pour cesser ses activités ou qu'elle ne dispose d'aucun autre moyen réaliste que celui-ci.

Les personnes responsables de la gouvernance sont chargées de superviser le processus de production des rapports financiers de la Financière SISIP.

Responsabilités du vérificateur à l'égard de la vérification des états financiers

Notre objectif est d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble sont exempts d'inexactitudes importantes, qu'elles soient attribuables à la fraude ou à l'erreur, et de produire un rapport de vérification qui inclut notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais ne garantit pas qu'une vérification effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada permettra toujours de détecter une inexactitude importante lorsqu'elle existe. Les inexactitudes peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme importantes si, individuellement ou collectivement, elles peuvent raisonnablement influencer les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'une vérification effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada, nous faisons preuve de jugement professionnel et maintenons un scepticisme professionnel tout au long de la vérification. Nous nous conformons également aux énoncés ci-dessous.

- Nous déterminons et évaluons les risques d'inexactitudes importantes dans les états financiers, qu'elles soient attribuables à la fraude ou à l'erreur, concevons et exécutons des procédures de vérification adaptées à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une inexactitude importante est plus élevé pour celle résultant d'une fraude que pour celle résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, une falsification, des omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou la neutralisation des contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des contrôles internes se rapportant à la vérification dans le but d'établir des procédures de vérification adéquates, et non pas d'exprimer une opinion quant à l'efficacité des contrôles internes de la Financière SISIP.
- Nous évaluons la justesse des conventions comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par la direction.
- Nous tirons des conclusions sur la justesse de l'utilisation par la direction de l'approche de continuité en matière de comptabilité et, d'après les éléments probants recueillis, déterminons s'il existe une incertitude importante liée à des événements ou à des conditions qui pourraient jeter un doute important sur la capacité de la Financière SISIP à continuer ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude importante, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport de vérification sur les renseignements connexes fournis dans les états financiers ou, si ces renseignements sont inadéquats, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport de vérification. Toutefois, des conditions ou des événements futurs pourraient faire en sorte que les activités de la Financière SISIP cessent.
- Nous évaluons la présentation, la structure et le contenu globaux des états financiers, y compris les renseignements à fournir, et déterminons si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière fidèle.

Nous communiquons avec les personnes responsables de la gouvernance au sujet, entre autres, de l'étendue et du calendrier prévus de la vérification et des constatations importantes de la vérification, y compris toute lacune importante des contrôles internes que nous avons relevée au cours de notre vérification.

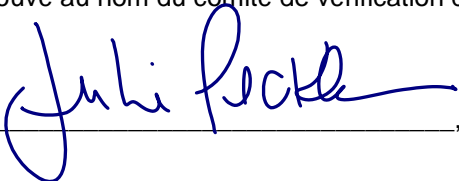
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables agréés

Ottawa (Ontario)
Le 26 octobre 2020

FINANCIÈRE SISIP
BILAN
AU 31 MARS 2020
(en milliers de dollars)

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
<u>ACTIFS</u>		
ACTIFS À COURT TERME		
Espèces	1\$	1\$
Montant à percevoir du Fonds central des Forces canadiennes (FCFC; note 4)	-	9 631
Travaux en cours	2	83
Dépenses payées d'avance	<u>107</u>	<u>68</u>
	<u>110</u>	<u>9 783</u>
AUTRES ACTIFS		
Fonds distincts (note 6)	411 769	423 520
Actif net des régimes (note 5)	<u>25 398</u>	<u>18 961</u>
	<u>437 167</u>	<u>442 481</u>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7)	<u>1 072</u>	<u>632</u>
	<u>438 349\$</u>	<u>452 896\$</u>
<u>PASSIF ET EXCÉDENT</u>		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes fournisseurs et charges à payer	554\$	1 260\$
Montant à verser au FCFC (note 4)	<u>3 003</u>	<u>-</u>
	3 557	1 260
EXCÉDENT (note 8)	<u>434 792</u>	<u>451 636</u>
	<u>438 349\$</u>	<u>452 896\$</u>
Obligations (note 11)		

Approuvé au nom du comité de vérification de la Financière SISIP :


 _____, Julie Peckham, chef des services financiers

(Voir les notes afférentes ci-jointes)

FINANCIÈRE SISIP
ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET DE L'ÉVOLUTION DE L'EXCÉDENT
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

Comprend les données comparatives de la période de quinze mois terminée le 31 mars 2019

(en milliers de dollars)

	1 ^{er} avr. 2019 au 31 mars <u>2020</u>	1 ^{er} janv. 2018 au 31 mars <u>2019</u>
Revenus		
Primes (note 2)	82 454 \$	99 283 \$
Intérêt porté au crédit (notes 2 et 3)	6 873	7 575
Gain (perte) sur les fonds distincts	(9 740)	24 845
Gain sur les placements nets dans les régimes	2 269	4 282
Commissions	71	44
Revenus en intérêts	154	-
Frais d'administration de l'Assurance invalidité prolongée des FAC	<u>4 913</u>	<u>5 893</u>
	<u>86 994</u>	<u>141 922</u>
Dépenses		
Réclamations et frais connexes	59 734	81 848
Accroissement des réserves – résultats techniques du régime	6 490	436
Gestion des contrats	2 035	2 491
Taxe sur les primes et taxes provinciales	4 026	4 765
Salaires et avantages sociaux	6 144	6 883
Autres dépenses de fonctionnement	1 869	1 628
Réassurance	2 996	3 831
Frais de gestion de placement	2 011	1 305
Ajustement des taxes sur les primes	<u>(79)</u>	<u>(643)</u>
	<u>85 226</u>	<u>102 544</u>
Diminution des réserves (accroissement) – modification des hypothèses (notes 2 et 5)	<u>1297</u>	<u>(11 884)</u>
Revenus d'exploitation	3 065	27 494
Autres éléments		
Contribution aux Services de bien-être et moral des Forces canadiennes (note 12)	(18 518)	(16 097)
Pertes nettes de la Division de la planification financière (tableau A)	<u>1 391</u>	<u>(552)</u>
Bénéfice net (perte nette)	(16 844)	10 845
Excédent, début de l'exercice	<u>451 636</u>	<u>440 791</u>
Excédent, fin de l'exercice	<u>434 792 \$</u>	<u>451 636 \$</u>

(Voir les notes afférentes ci-jointes)

FINANCIÈRE SISIP
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

Comprend les données comparatives de la période de quinze mois terminée le 31 mars 2019

(en milliers de dollars)

	1 ^{er} avr. 2019 au 31 mars <u>2020</u>	1 ^{er} janv. 2018 au 31 mars <u>2019</u>
PROVENANCE DE L'ENCAISSE (UTILISATION)		
Exploitation		
Bénéfice net (perte nette)	(16 844)\$	10 845 \$
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Perte non réalisée (revenu non réalisé) sur les fonds distincts, déduction faite des dépenses	11 751	(23 540)
Perte non réalisée (gain non réalisé) sur les placements nets dans les régimes	336	(5 202)
Perte non réalisée (revenu non réalisé) sur l'actif net des régimes	(13 773)	1 333
Amortissement	<u>135</u>	<u>122</u>
	(18 395)	(16 442)
Changement dans le niveau des éléments suivants :		
Montant à verser au FCFC (à percevoir du FCFC)	12 634	(9 581)
Travaux en cours	81	(70)
Dépenses payées d'avance	(39)	3
Comptes fournisseurs et charges à payer	<u>(706)</u>	<u>959</u>
	(6 425)	(25 131)
Activités d'investissement		
Produits du retrait des fonds distincts	-	20 650
Produits du retrait de l'actif net du régime	7 000	4 600
Acquisition d'immobilisations corporelles (net)	<u>(575)</u>	<u>(121)</u>
	<u>6 425</u>	<u>25 129</u>
DIMINUTION DE L'ENCAISSE	-	(2)
ESPÈCES, DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>1</u>	<u>3</u>
ESPÈCES, FIN DE L'EXERCICE	<u>1 \$</u>	<u>1 \$</u>

(Voir les notes afférentes ci-jointes)

FINANCIÈRE SISIP
ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION LIÉS À LA PLANIFICATION FINANCIÈRE
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

Comprend les données comparatives de la période de quinze mois terminée le 31 mars 2019

(en milliers de dollars)

	1 ^{er} avr. 2019 au 31 mars 2020	1 ^{er} janv. 2018 au 31 mars 2019
Revenus		
Counseling financier et éducation financière	3 082 \$	3 610 \$
Commissions	5 144	5 562
Déclarations de revenus	-	9
Revenus en intérêts	<u>12</u>	<u>80</u>
	<u>8 238</u>	<u>9 261</u>
Dépenses		
Salaires et avantages sociaux	7 498	7 864
Frais de gestion des fonds communs de placement	719	835
Paievements de location	298	279
Bureau	130	176
Communications	34	53
Déplacements	159	82
Services de nettoyage	47	55
Contrats de travail temporaire	29	60
Amortissement	135	122
Publicité et imprimerie	31	63
Autres	214	126
Frais d'agrément	46	30
Assurance responsabilité et assurance des biens	26	28
Services de consultation	238	18
Formation	21	22
Programme d'éducation du personnel	<u>4</u>	<u>-</u>
	<u>9 629</u>	<u>9 813</u>
Perte pour l'exercice	<u>(1 391) \$</u>	<u>(552) \$</u>

(Voir les notes afférentes ci-jointes)

FINANCIÈRE SISIP
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

Comprend les données comparatives de la période de quinze mois terminée le 31 mars 2019

(en milliers de dollars)

1. NATURE DES ACTIVITÉS

La Financière SISIP, une activité commerciale des Services de bien-être et moral des Forces canadiennes (SBMFC), exploite ses commerces sous l'autorité du chef d'état-major de la défense (CEMD) en vertu de ses responsabilités à l'égard des Biens non publics (BNP). La responsabilité de l'administration des activités de la Financière SISIP incombe au directeur général des BNP, et elle lui est déléguée par le CEMD. Les activités sont réparties comme suit : les produits propres à la Financière SISIP et les services de planification financière de la Financière SISIP (voir le tableau A).

Les produits propres à la Financière SISIP mettent à la disposition des membres des Forces armées canadiennes (FAC) et de leurs familles des produits et des services financiers afin d'améliorer le bien-être financier des membres de la communauté des FAC en leur offrant des solutions financières objectives et adaptées, contribuant ainsi à la préparation et à l'efficacité opérationnelles. Les produits propres à la Financière SISIP sont les suivants : Assurance revenu aux survivants (ARS), Assurance vie des personnes à charge (AVPC), Assurance collective facultative temporaire (ACFT), Assurance pour membres libérés (AML), Couverture après la libération (CAL), Régime d'assurance temporaire de la Réserve (RATR), Régime d'assurance invalidité pour les conjoints (RAIC), Régime d'assurance des officiers généraux (RAOG) facultatif, assurance vie Temporaire 100 (T100), assurance voyage et assurance maladie grave, ci-après appelés les « régimes ». Les régimes sont gérés par la Compagnie d'assurance-vie Manufacturers (ci-après la « Financière Manuvie ») selon un accord financier et opérationnel (ci-après « l'accord ») entre le CEMD et la Financière Manuvie. Le CEMD dispose d'un excédent pour financer le règlement des demandes d'indemnité qui se rattachent aux régimes que gère la Financière Manuvie. Si ces fonds s'avéraient insuffisants pour couvrir toutes les demandes d'indemnité, il reviendrait au CEMD de combler le déficit.

La Financière Manuvie est l'assureur du programme d'assurance. Elle fournit des services administratifs comme la revue des primes, la prise de décisions à l'égard des demandes d'indemnité et le versement des montants forfaitaires et des prestations mensuelles au titre d'un régime. Toutefois, la Financière SISIP et le CEMD peuvent, s'ils le jugent nécessaire, prendre des décisions relatives aux demandes d'indemnité.

La Financière SISIP a la responsabilité de gérer le programme et de collaborer avec les divers intervenants pour assurer l'excellence du service à ses clients des FAC. En plus d'assumer certaines fonctions administratives, elle doit veiller à ce que les régimes soient administrés conformément aux dispositions contractuelles et reposent sur une base financière solide.

Les services de planification financière de la Financière SISIP mettent à la disposition du personnel militaire et de leurs familles les services suivants :

1. un accès aux services d'un planificateur financier agréé (CFP), à un plan financier détaillé et à des services de placement dans l'ensemble du pays;

FINANCIÈRE SISIP
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

Comprend les données comparatives de la période de quinze mois terminée le 31 mars 2019
(en milliers de dollars)

1. NATURE DES ACTIVITÉS (suite)

2. des services de counseling financier pour aider les membres des FAC à établir et à gérer leurs budgets et à améliorer une situation financière difficile ou, tout simplement, pour leur donner des conseils lorsqu'ils doivent prendre des décisions financières importantes;
3. des services d'éducation professionnels en gestion des finances personnelles pour les recrues et les élèves-officiers, de sorte qu'ils puissent se familiariser avec les principes de gestion financière de base, comme l'utilisation du crédit dans le cadre d'un budget, de même que de la formation pour les membres des FAC qui suivent des cours de qualification élémentaire et intermédiaire en leadership.

Le FCFC, une entité distincte dont la direction relève du conseil des BNP, fournit des services bancaires et de l'assistance financière aux entités des BNP; la Financière SISIP relève de sa responsabilité.

En vertu de la partie 1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la Financière SISIP est exonérée du paiement de l'impôt sur le revenu, comme les autres fonds non publics (FNP).

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Présentation

Les états financiers sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus pour les entreprises à capital fermé, à l'exception de la police libérée de la CAL et l'ARS pour lesquelles aucune prime ne sera versée à l'avenir. Selon ces mêmes normes comptables pour les entreprises à capital fermé, celles-ci sont des éléments de passif dans l'établissement des actifs et passifs nets des régimes. La Financière SISIP ne comptabilise pas un élément de passif pour ces protections tant que le participant au régime est titulaire d'une police d'assurance émise. Cela est conforme au traitement des prestations prévu dans l'accord. La valeur estimative de ces demandes d'indemnité a été déclarée comme un engagement à la note 11.

Instruments financiers

(a) Évaluation des instruments financiers

La Financière SISIP évalue initialement son actif et son passif à leur juste valeur rajustée, dans le cas d'un instrument financier qui ne sera pas évalué ultérieurement à sa juste valeur, en fonction du montant du coût de la transaction attribuable directement à l'instrument.

L'encaisse, les fonds distincts et les placements dans les régimes sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. Les changements de la juste valeur sont présentés dans l'état des résultats d'exploitation de la période au cours de laquelle ils surviennent. La juste valeur des fonds distincts et des placements dans les régimes est déterminée selon des propositions de prix publiées sur le marché actif à la fin de l'exercice.

(b) Coût des transactions

Les coûts des transactions sont présentés dans l'état des résultats d'exploitation de la période au cours de laquelle ils sont engagés, sauf pour les instruments financiers qui seront ultérieurement évalués au coût de leur amortissement.

FINANCIÈRE SISIP
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

Comprend les données comparatives de la période de quinze mois terminée le 31 mars 2019
(en milliers de dollars)

2. RÉSUMÉ DES POLITIQUES COMPTABLES IMPORTANTES (suite)

Comptabilisation des revenus

Les revenus sont enregistrés dans la période dans laquelle ils sont obtenus. Le recouvrement de tout montant des comptes clients connexe est probable dans la mesure où on a prévu des dispositions à cet effet et que le prix de vente est fixe et déterminable. Les sommes non acquises pour lesquelles les prestations ou les services des programmes importants n'ont pas encore été fournis sont comptabilisées comme des revenus reportés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon l'amortissement constant aux taux annuels suivants :

Meubles et accessoires	12 %
Équipement informatique	24 %
Améliorations locatives	9 %

Actifs et passifs nets des régimes

L'accord prévoit que les produits propres à la Financière SISIP financent tout le passif associé aux régimes. Manuvie détient ces fonds en dépôt et les utilise pour acquitter ce passif. Les fonds détenus en dépôt doivent le demeurer jusqu'à ce que tout le passif soit acquitté, et l'accord permet à Manuvie d'utiliser ces fonds à cette fin avant que les fonds puissent être retirés pour les produits propres à la Financière SISIP. Ainsi, la différence entre le passif estimatif et les fonds détenus en dépôt se présente soit comme un actif net, soit comme un passif net.

Les actifs et passifs nets des régimes sont déterminés à chaque période de déclaration, comme la différence entre les réserves et les placements des régimes.

Les réserves des régimes sont déterminées par l'estimation du passif actuariel des régimes plus le montant de la réserve pour fluctuation des sinistres (RFS) qu'exige l'accord (note 5). Les normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé ne donnent aucune indication pour établir ce passif. Les produits propres à la Financière SISIP sont donc conformes aux normes internationales d'information financière 4, Contrats d'assurance, en ce qui concerne la détermination des réserves des régimes. Les réserves du régime ont été déterminées conformément aux normes établies par l'Institut canadien des actuaires (ICA). Les réserves du régime de Manuvie ont été déterminées à l'aide de la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB). L'évolution du passif paraît dans le bilan des opérations.

Les placements des régimes représentent les bénéfices cumulatifs qui excèdent les dépenses avant de tenir compte des réserves des régimes.

Revenus tirés des primes et dépenses connexes

Les primes brutes pour tous les types de contrats d'assurance et les contrats comportant un risque de mortalité ou de morbidité limité sont comptabilisées comme des revenus dès qu'elles sont exigibles.

Les dépenses sont constatées lorsqu'elles sont engagées. Les actifs et passifs des régimes sont calculés à la fin de chaque exercice, en comparant les bénéfices et les dépenses avec les revenus tirés des primes.

FINANCIÈRE SISIP
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

Comprend les données comparatives de la période de quinze mois terminée le 31 mars 2019
(en milliers de dollars)

2. RÉSUMÉ DES POLITIQUES COMPTABLES IMPORTANTES (suite)

Intérêts crédités

Des intérêts sont crédités aux régimes eu égard aux placements des régimes selon une formule de crédit d'intérêts définie dans l'accord. La formule repose sur le rendement réel d'une combinaison d'actifs prédéterminée.

Prestations futures des employés

La Financière SISIP cotise au Régime de retraite des employés des FNP des Forces canadiennes (ci-après « le régime de retraite »), lequel est un régime de retraite à prestations déterminées contributif interentreprises. Les prestations du régime de retraite sont versées en fonction des cotisations et des années de service du personnel des FNP. Tous les employés de la Financière SISIP sont admissibles à participer au régime de retraite.

La partie du régime de retraite qui revient à la Financière SISIP est considérée comme un régime à cotisations déterminées, étant donné que les données disponibles sont insuffisantes pour utiliser une méthode de calcul aux fins d'un régime à prestations déterminées. Conséquemment, les cotisations de la Financière SISIP au régime de retraite sont inscrites à titre de dépense dans l'état des résultats d'exploitation. Aucun actif de régime n'a été consigné dans le bilan.

Utilisation des prévisions

Pour préparer des états financiers en conformité avec les normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé, la direction doit effectuer des prévisions et formuler des hypothèses qui ont des incidences sur les montants déclarés d'actif et de passif ainsi que sur les renseignements relatifs à l'actif et au passif éventuels à la date où les états financiers sont publiés et les montants établis de revenus et de dépenses durant la période de déclaration.

La direction effectue des prévisions au moment de déterminer la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les réserves des régimes et certaines charges à payer de la Financière SISIP. Les résultats réels pourraient différer de ces prévisions. Celles-ci sont revues annuellement et les ajustements qui s'imposent sont indiqués dans les états financiers pour la période visée.

FINANCIÈRE SISIP
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

Comprend les données comparatives de la période de quinze mois terminée le 31 mars 2019
(en milliers de dollars)

3. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

La Financière SISIP est exposée à divers risques en raison de l'utilisation d'instruments financiers. L'analyse suivante fournit une évaluation de l'exposition au risque de la Financière SISIP ainsi que des concentrations des risques.

La Financière SISIP n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour se prémunir contre ses risques.

Risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque qu'une des parties d'un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

L'exposition de la Financière SISIP au risque de crédit découle principalement des espèces, des fonds distincts et des placements dans les régimes. La Financière SISIP passe en revue régulièrement les montants à percevoir. Elle travaille aussi avec des contreparties solvables en vue de réduire le risque de perte financière lié à un défaut de paiement.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que la Financière SISIP rencontre des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers qui se composent de comptes fournisseurs et de charges à payer.

La Financière SISIP se prémunit contre ce risque en ayant suffisamment d'espèces pour s'acquitter de ses obligations actuelles, et la direction établit des prévisions budgétaires et de trésorerie pour évaluer les liquidités dont elle aura besoin à l'avenir.

Risque du marché

Le risque du marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations du marché. Le risque de change, le risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix font partie du risque du marché.

i) Risque de change

Le risque de change désigne un risque de fluctuation de la juste valeur des instruments financiers ou des flux éventuels de trésorerie liés aux instruments en raison de la valeur du dollar canadien, selon l'évolution des cours du change sur les marchés.

La quasi-totalité des transactions de la Financière SISIP est en dollars canadiens. Par conséquent, la direction ne croit pas qu'elle soit exposée à un risque de change important.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque que la juste valeur des instruments financiers ou des flux de trésorerie futurs liés aux instruments fluctue à cause de variations des taux d'intérêt du marché.

La Financière SISIP est exposée au risque de taux d'intérêt en raison des réclamations que peuvent faire les participants aux différents régimes. Si les liquidités provenant des actifs à l'appui des réserves pour sinistres ne correspondent pas au montant de liquidités versées pour régler les sinistres, la Financière SISIP pourrait enregistrer des pertes ou des gains en taux d'intérêt en raison des fluctuations des taux d'intérêt futurs. L'efficacité du programme de concordance de l'actif et du passif est examinée de manière trimestrielle chez Manuvie au moyen d'analyses de la durée et des liquidités et en fonction de divers scénarios économiques. Une politique sur les placements ayant pour but d'améliorer la concordance du passif et de l'actif est entrée en vigueur.

FINANCIÈRE SISIP
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

Comprend les données comparatives de la période de quinze mois terminée le 31 mars 2019
(en milliers de dollars)

3. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES (suite)

iii) Autres risques de prix

Les autres risques de prix désignent le risque que la juste valeur des instruments financiers ou des flux de trésorerie futurs liés aux instruments financiers fluctue en raison des variations du marché (autrement que pour le risque de change ou le risque de taux d'intérêt), que ces changements soient attribuables à des facteurs se rapportant à un instrument donné ou à son émetteur ou à des facteurs touchant des instruments semblables vendus sur le marché.

Les autres risques de prix ayant un effet sur les fonds distincts sont expliqués à la note 6.

Changements sur le plan des risques

Il n'y a eu aucun changement important sur le plan des risques auxquels la Financière SISIP est exposée par rapport à l'exercice précédent.

4. MONTANT À VERSER AU FCFC (À PERCEVOIR DU FCFC)

Le montant à verser au FCFC (à percevoir du FCFC) s'élève à 3 003 \$ (9 631 \$ en 2019), ce qui représente les montants détenus en fiducie. Le FCFC est géré sous l'autorité du CEMD en vertu de ses responsabilités à l'égard des BNP. C'est au directeur général – Services de bien-être et moral qu'incombe la responsabilité qui lui a été déléguée par le CEMD de diriger les activités du FCFC.

5. ACTIFS ET PASSIFS NETS DES RÉGIMES

L'actif net des régimes représente les sommes suivantes que détient Manuvie :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Réserves des régimes	(273 079) \$	(267 887) \$
Placements des régimes	<u>298 477</u>	<u>286 848</u>
Actif net des régimes	<u>25 398 \$</u>	<u>18 961 \$</u>

La Financière SISIP peut encaisser les fonds excédentaires une fois que toutes les obligations au titre des régimes ont été acquittées. Par contre, si les régimes sont déficitaires, il lui revient de financer le passif.

Manuvie calcule les réserves actuarielles employées dans la détermination des passifs des régimes selon la méthode décrite dans la note 2. Elle ne peut modifier les hypothèses qu'elle emploie pour déterminer les réserves qu'après en avoir dûment informé la Financière SISIP.

La détermination des réserves actuarielles comprises dans le passif des régimes suppose le recours à des prévisions et à des hypothèses, lesquelles sont constituées de deux grandes composantes : le montant estimatif le plus fiable et une provision pour écarts défavorables. Conjointement avec des pratiques commerciales prudentes de gestion des risques commercial et d'investissement, le choix d'hypothèses pertinentes et leur suivi visent à réduire l'exposition à l'incertitude des produits propres à la Financière SISIP.

FINANCIÈRE SISIP
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

Comprend les données comparatives de la période de quinze mois terminée le 31 mars 2019
(en milliers de dollars)

5. ACTIFS ET PASSIFS NETS DES RÉGIMES (suite)

Des hypothèses de meilleure estimation sont faites en ce qui a trait à la mortalité et à la morbidité, au rendement des placements, aux taux de résiliation des polices, aux dépenses de fonctionnement et à certaines charges fiscales. Les résultats réels font l'objet d'un suivi afin de s'assurer que les hypothèses restent pertinentes et qu'elles sont modifiées lorsque nécessaire.

Les hypothèses faites pour établir les réserves actuarielles reflètent les meilleures prévisions des résultats techniques futurs. Pour ce qui est des produits propres à la Financière SISIP, chaque hypothèse doit inclure une marge afin de reconnaître l'incertitude qui entoure l'établissement des meilleures prévisions, de prendre en compte une sous-estimation, une surestimation ou une détérioration éventuelles des résultats et de fournir une meilleure assurance que les réserves actuarielles suffiront à payer les prestations à venir.

L'ICA prescrit des exigences minimales en ce qui concerne les marges liées au risque de taux d'intérêt. Il donne aussi d'autres indications concernant les autres risques, comme les risques de marché, de crédit, de mortalité et de morbidité. Dans le cas des autres risques dont l'ICA ne traite pas particulièrement, un intervalle de 5 à 20 % de la prévision est adopté. Les hypothèses annuelles utilisées se trouvent à l'intérieur des intervalles admissibles et la détermination du niveau établi prend en compte le profil de risque de l'entreprise. À occasion et pour plus de prudence dans certaines circonstances, une marge peut dépasser la limite supérieure de l'intervalle, comme le permettent les normes de pratique. Chaque marge est revue annuellement afin de s'assurer qu'elle toujours appropriée.

L'accord indique que les produits propres à la Financière SISIP doivent financer les insuffisances des régimes et définit les circonstances où des retraits sur l'actif des régimes peuvent être faits par les produits. Les produits propres à la Financière SISIP doivent maintenir une réserve pour fluctuation des sinistres (RFS) d'au plus 25 % des cotisations aux régimes. La RFS restreint le retrait de fonds excédentaires des régimes par les produits propres à la Financière SISIP.

6. FONDS DISTINCTS

Les fonds excédentaires des produits propres à la Financière SISIP sont gardés dans un fonds distinct. La valeur des fonds est présentée à sa juste valeur et les gains et pertes non réalisés sont comptabilisés dans l'état des résultats d'exploitation au cours de la période pendant laquelle survient le changement. L'actif distinct est placé en conformité avec les lignes directrices énoncées dans la politique de placement élaborée par la Financière SISIP. La politique de placement comprenait l'objectif de répartition des placements suivant : espèces et fonds à revenu fixe (32 %), actions canadiennes (16 %), actions internationales (32 %) et infrastructures, solutions de rechange et biens immobiliers (20 %). La répartition réelle des fonds est présentée ci-dessous.

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	%	%
Espèces et fonds à revenu fixe	37,0	43,1
Actions canadiennes	19,4	23,1
Actions internationales	26,6	12,0
Infrastructures, solutions de rechange et biens immobiliers	<u>17,0</u>	<u>21,8</u>
	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>

FINANCIÈRE SISIP
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

*Comprend les données comparatives de la période de quinze mois terminée le 31 mars 2019
(en milliers de dollars)*

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles peuvent être composées des articles ci-dessous.

	2020		2019		
Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette des biens	Valeur nette des biens		
Meubles et accessoires	270 \$	154 \$	116 \$	97 \$	
Équipement informatique	368	162	206	122	
Améliorations locatives	1 288	538	750	413	
	1 926 \$	854 \$	1 072 \$	632 \$	

8. FONDS EXCÉDENTAIRES

Selon l'accord de réassurance, la Financière SISIP est tenue de garder au moins 260 000 \$ dans les fonds excédentaires (le FCFC s'est engagé à y conserver 100 000 \$ additionnels) pour couvrir les réclamations excédant le montant de réassurance établi relatives aux activités hostiles. La Financière SISIP doit donner un avis d'au moins neuf mois à Manuvie pour lui signifier son intention de réduire les réserves à un montant inférieur à 260 000 \$.

Une autre restriction liée à la RFS (comme il est mentionné à la note 5) est gérée indépendamment.

FINANCIÈRE SISIP
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

Comprend les données comparatives de la période de quinze mois terminée le 31 mars 2019
(en milliers de dollars)

9. RÉGIME DE RETRAITE

Tous les employés admissibles sont membres du régime de retraite des employés des FNP (le « régime de retraite »), dont les prestations sont déterminées. La part des cotisations de la Financière SISIP au régime de retraite était de 399 \$ (620 \$ en 2019) et elle est comprise dans la catégorie des dépenses correspondantes de l'état des résultats d'exploitation et de l'état de l'évolution des fonds excédentaires.

Se trouve ci-dessous ce qu'ont révélé des évaluations actuarielles préparées à des fins comptables au 31 décembre 2019 selon les approches de continuité et de solvabilité.

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Juste valeur de l'actif du régime	415 364 \$	362 095 \$
Obligation actuarielle au titre des prestations constituées	<u>(315 227)</u>	<u>(282 280)</u>
Fonds excédentaires	<u>100 137 \$</u>	<u>79 815 \$</u>

Selon l'approche de continuité, cette évaluation compare le rapport entre la valeur de l'actif du régime de retraite et la valeur actuelle du flux de trésorerie prévu des prestations futures relativement au service accumulé, en supposant que le régime de retraite soit maintenu indéfiniment. Selon ce scénario, l'évaluation a donné lieu à un surplus de 91 470 \$.

Inversement, selon le principe hypothétique de l'approche de solvabilité (liquidation), le régime de retraite est censé être liquidé et réglé à la date d'évaluation, en supposant que les prestations sont réglées conformément aux règles sur la taxation en vigueur et en des circonstances produisant le maximum de passif de liquidation à la date d'évaluation. Cette évaluation a donné lieu à un déficit de 48 560 \$.

Ces évaluations actuarielles servent à déterminer le montant des cotisations mensuelles et annuelles de l'employeur. La prochaine évaluation actuarielle du régime devrait avoir lieu le 31 décembre 2020.

10. TRANSACTIONS ENTRE ENTITÉS APPARENTÉES

Pendant l'exercice financier, la Financière SISIP a versé 434 \$ (408 \$ en 2019) en charges locatives aux Économats des Forces canadiennes (CANEX), une entité des SBMFC. Tous les revenus tirés des services d'éducation et de counseling financiers pendant l'exercice financier de 2020 et 2019 proviennent du ministère de la Défense nationale, sous l'autorité du CEMD.

Toutes les transactions sont des pratiques normales et sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et approuvée par les entités apparentées.

FINANCIÈRE SISIP
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

Comprend les données comparatives de la période de quinze mois terminée le 31 mars 2019
(en milliers de dollars)

11. OBLIGATIONS

Les produits propres à la Financière SISIP ont permis d'estimer un passif qui n'est pas encore constaté en ce qui concerne la police libérée de la CAL et l'ARS pour lesquelles aucune prime ne sera versée à l'avenir. Les conditions de l'accord n'incluent pas ces montants dans la détermination des réserves des régimes. Au 31 mars 2020, la valeur actualisée de ces charges futures a été évaluée à 113 419 \$.

La Financière SISIP s'est engagée à faire des paiements en vertu d'un contrat de location-exploitation pour ses locaux situés au 220, avenue Laurier Ouest, à Ottawa, jusqu'en 2030. Le versement des paiements au cours des trois prochaines années se fera comme ci-dessous.

2021	72 \$
2022	72
2023	<u>72</u>
	<u>216 \$</u>

12. COTISATIONS

Pendant l'exercice, la Financière SISIP a versé 18 518 \$ (16 097 \$ en 2019) aux SBMFC à l'appui des programmes des BNP, des dépenses en capital et des projets de fonctionnement et entretien.

13. INCERTITUDE DUE AUX CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES DE LA PANDÉMIE DE CORONAVIRUS (COVID-19)

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré qu'une nouvelle souche de coronavirus, appelée COVID-19, avait atteint le statut de pandémie. Les marchés financiers ont été considérablement affectés, au Canada comme à l'étranger. En raison de l'évolution rapide de la situation, la Financière SISIP ne peut pas prédire l'impact qu'aura la COVID-19 sur ses fonds distincts et sur les actifs nets des régimes dans les périodes à venir.